

# Swiss Historic KART CUP



## Règlement Swiss Historic Kart Cup 2024

Avec approbation de la CSN sous le No. d'enregistrement SHKC 2401 K/REG .

Auto Sport Suisse a édicté avec Swiss Historic Karting - Association pour la promotion et l'entretien du karting historique - des dispositions s'inspirant de l'Annuaire du Karting Suisse.

### ORGANISATION

Compétent pour le karting historique:  
Swiss Historic Karting, Storchenweg 20, 4802 Strengebach  
site web: [www.swisshistokart.ch](http://www.swisshistokart.ch) / Facebook: swisshistokart

### CALENDRIER SPORTIF

La „Swiss Historic Kart Cup 2024“ contient trois manifestations qui sont inscrites dans l'annuaire officiel de Auto Sport Suisse (ASS). La feuille d'inscription respective est prête pour le téléchargement sur la page [www.swisshistorickart.ch](http://www.swisshistorickart.ch)

Date	Piste	Organisateur	Programme cadre
15.06.2024	Lyss (CH)	Team Kartbahn Kappelen	Kappelen Trophy
18.08.2024	Levier (FR)	Auto Sport Suisse	autobau
21.09.2024	Wohlen (CH)		Championnat Suisse de Karting

### APPLICATION DES RÈGLEMENTS

Les dispositions de l'Annuaire du Karting Suisse d'Auto Sport Suisse sont applicables pour toutes les manifestations de "karts historiques" sous réserve des adaptations et des détails publiés dans le présent règlement, qui tiennent compte des particularités du karting historique au niveau national.

### TEXTE D'ORIGINE

Le présent règlement a été rédigé en allemand et en français. En cas de litige sur leur interprétation, le texte allemand fait office de texte officiel.



# RÈGLEMENT SPORTIF DE LA SWISS HISTORIC KART CUP 2024

## Mode des épreuves

La «Swiss Historic Kart Cup» contient trois épreuves qui sont inscrites dans le calendrier officiel de ASS. Les manches des manifestations sont du type **régularité**.

## DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION

### Programme

1. Annonce
2. Administration et enregistrement technique avec distribution des transpondeurs
3. Briefing
4. Essais officiel libre selon programme de l'organisateur
5. Essais chronométrés de 6 minutes minimum
6. 3 manches type régularité (Manche 1, Manche 2 et Finale) à 10 minutes chaque une
7. Distribution des prix

### Détails

Les détails du déroulement de la manifestation sont définis dans le "Règlement standard des courses de karting" de la SKJ au Chap. IV - B dans les art. 1 à 32. Ci-dessous, les principales exceptions pour le karting historique.

### Manche 1, Manche 2 et Finale

La position de départ des trois manches est déterminée par le classement des essais chronométrés. Les trois manches durent chacune 10 minutes. MANCHE 1, MANCHE 2 ET FINALE sont des épreuves de régularité.

### Classement d'une épreuve de régularité

Tous les temps au tour de chaque pilote sont mesurés et enregistrés. Le pilote ayant le plus petit écart-type de temps par rapport à la moyenne des 5 temps au tour les plus rapides est classé premier. Le calcul s'effectue selon la formule Excel STABW.S (écart-type de l'échantillon). Pour les anciennes versions d'Excel, la formule STABW peut également être utilisée.

### Nombre minimal de tours

Les pilotes qui n'ont pas effectué au moins 5 tours dans une manche ne sont pas classés.

### Attribution des points pour une manche

L'attribution des points pour la manche se définit : 1<sup>ière</sup> position = 0 pt / 2<sup>ième</sup> position = 2 pts / 3<sup>ième</sup> position = 3 pts etc.

Les pilotes qui n'ont pas été classés reçoivent autant de points comme le nombre de pilotes qui ont participé à cette manche plus 1 point.

### Classement du jour

Le total résultant de l'addition des points des 3 manches de régularité est déterminant. Le participant avec le plus petit nombre de points est le vainqueur du jour, celui avec le deuxième plus petit nombre de points est le deuxième, etc.

En cas d'égalité de points (ex-aequo), le nombre de points le plus bas lors de la dernière manche de régularité est déterminant.

## CLASSEMENT FINAL DE LA SWISS HISTORIC KART CUP 2024

Le total résultant de l'addition des points des 3 épreuves journalières de régularité est déterminant.

L'attribution des points du classement journalier se définit : 1<sup>ière</sup> position = 0 pt / 2<sup>ième</sup> position = 2 pts / 3<sup>ième</sup> position = 3 pts / 4<sup>ième</sup> position = 4 pts, etc.

En cas de non-participation à une ou deux manifestations, les points suivants sont crédités : nombre de participants au classement journalier manqué plus 5 points.

Le pilote avec le plus petit nombre de points est le vainqueur de la Swiss Historic Kart Cup.

Égalité de points : en cas d'ex-aequo, le nombre de points le plus bas du dernier classement journalier est déterminant.

## QUALIFICATION POUR LA PARTICIPATION

### Age minimal

15 ans.

### Licence de pilotage

Les licences de pilotage valides suivantes donnent le droit de participation à la Swiss Historic Kart Cup:

- Karting «Historic» (statut INT, est valable pour toute les manifestations NATionales et INTernationales).
- Licence d'une autorité étrangère du sport automobile ASN ( pour les participants d'un pays étranger).
- Licence journalière suisse. Celle-ci peut être demandé lors de l'enregistrement sur place y inclus l'assurance.
- Aucun contrôle médicale nécessaire.

### Assurance

Chaque participant doit souscrire une assurance-accident. Celle-ci doit être demandée en même temps que la licence.

### Responsabilité / refus de responsabilité

En participant à la manifestation, chaque pilote/concurrent/assistant renonce à toute demande d'indemnisation pour les accidents lors de l'entraînement, de l'épreuve de régularité, sur le trajet du parking au circuit et retour. Cette dérogation vaut tant pour l'organisateur de l'épreuve que pour les différents officiels, participants/concurrents ou leurs assistants.

## SÉCURITÉ DES KARTS ET DE L'ÉQUIPEMENT PILOTES

- Seuls les karts conformes aux règles de sécurité et aux règlements sont autorisés.
- Les Historic Karts doivent être conçus et entretenus de manière à respecter la réglementation et à ne pas présenter de danger pour le pilote ou les autres participants.
- Les karts doivent être en parfait état technique et visuel.

### Équipement de sécurité

Pour l'équipement de sécurité du pilote, les indications de l'art. 3.2 du "Règlement technique" du AKS servent de référence. L'équipement obligatoire se compose principalement des objets suivants :

- casque: Les casques approuvés de la période correspondante du châssis et du moteur sont également autorisés. Pour plus d'informations sur les casques approuvés, reportez-vous à la section 3.2 du "Règlement technique" du AKS.
- gants
- combinaison : Les combinaisons approuvées de la période correspondante du châssis et du moteur sont également autorisés. Pour plus d'informations sur les combinaisons approuvées, reportez-vous à la section 3.2 du "Règlement technique" du AKS.
- chaussures : chaussures montantes de Karting

### Poids du pilote et du kart

Il n'y a pas de prescriptions concernant le poids

# RÈGLEMENT TECHNIQUE DE LA SWISS HISTORIC KART CUP 2024

## Historic Karts

- Les karts pour le sport de karting historique s'appellent „Historic-Karts“ Ils doivent correspondre à des prescriptions particulières
- pour toutes les épreuves de Historic-Karts seuls les karts conformes au chapitre VI, articles 1 à 3 du "Règlement Technique Karting" dans le SKJ et l'annonce de la série sont autorisés.
- Les Historic karts doivent être aussi authentiques que possible, correspondre à leur époque et pouvoir être reconnus et attribués comme tels.
- Dans la mesure où les "définitions" et les "prescriptions générales" dans le AKS ne sont pas réglées différemment par les "prescriptions particulières Historic-Karts" dans le "règlement de la CSN sur le karting historique", les explications du "règlement technique" du AKS sont applicables.

## Vérification technique du véhicule

### Vérification technique

Les karts, châssis et moteurs sont soumis à un contrôle technique avant chaque épreuve. Le matériel ayant passé le contrôle technique est marqué. Le système de marquage et le nombre de châssis et de moteurs ne sont pas obligatoires. Les détails du contrôle technique sont basés sur le "Règlement type des courses de kart de l'ASS".

### Commissaires techniques

Les commissaires techniques peuvent se faire assister par des spécialistes du karting historique pour le contrôle du matériel. L'association Swiss Historique Karting mets à disposition son support.

### Identification

Le pilote doit fournir une preuve de l'année de fabrication du châssis et du moteur. Pour identifier un modèle de châssis ou de moteur homologué par la CIK, les mentions détaillées correspondantes sur la fiche d'homologation sont déterminantes. Pour les modèles de l'époque où aucune homologation n'a été effectuée, les brochures, articles de journaux, catalogues et autres sont à considérer comme base.

## Châssis

### Modèles

Les châssis des années de construction 1956 à 1999 sont admises

### Modifications

S'il est possible d'identifier à tout moment un modèle de châssis, des modifications peuvent être apportées au châssis.

### Système de frein

Les systèmes de freinage mécaniques ou hydrauliques de l'époque du châssis sont autorisés. Un deuxième câble de frein (auxiliaire) est recommandé.

### Pneumatiques

Il n'y a pas de restrictions pour des pneus ni pour des pneus «slick» ni pour des pneus pluie.

### Carrosserie en plastique

Voir le dépliant sur notre page d'accueil.

### Jantes

En principe, les types de jantes peuvent être choisis librement. Il peut s'agir de jantes d'une seule pièce ou de deux pièces. Si possible les jantes de l'époque doivent être utilisées.

### Pare-chaîne / Courroie

Une protection efficace est obligatoire.

### **Numéros et plaque numéro**

Chaque kart doit être équipé d'au moins deux plaques numéro (avant et arrière). La plaque numéro peut être ronde, ovale ou carrée. La couleur de base est le jaune, le numéro attribué de couleur noir. Les numéros des Historic-Karts se situent dans la plage **801 à 899** et sont attribués par nos soins après réception des inscriptions. Le numéro 800 est réservé au vainqueur de l'année précédente de la Swiss Historic Kart Cup.

### **Carrosserie en plastique:**

L'omission de la protection de collision à l'arrière, le spoiler à l'avant et des caissons latéraux sont des attributs principaux de reconnaissance des Historic-Karts. En principe, les pièces de carrosserie en plastique ne sont pas autorisées pour les karts de la Swiss Historic Kart Cup. Au cas où des pièces de carrosserie en plastique ont été autorisées ou homologuées sur des Historic-Karts plus récents, conformément aux dispositions de leur époque, elles sont autorisées en fonction de l'époque. Voir la fiche d'information sur notre site internet.

### **Autres composants du châssis**

Dans la mesure du possible, le type de construction du siège, du volant, du réservoir et des pièces similaires, doit être celui de l'époque du châssis.

### **Réplicas**

Les copies de châssis sont autorisées. Pourtant elles doivent être désignées comme telle.

### **Dispositif de télémétrie et d'enregistrement des données**

Le chrono des tours, enregistrements de données et la télémétrie sont acceptés seulement pendant l'entraînement.

### **Nombre**

L'utilisation de plusieurs châssis par manifestation est possible; pourvu qu'ils ont passés le contrôle technique.

## **Moteur**

### **Modèles**

Seulement les moteurs des années de construction 1956 à 1999 sont autorisés. Le moteur utilisé, d'une cylindrée maximale de 135 cm<sup>3</sup>, doit correspondre à l'époque du châssis. Des écarts de +/- 5 ans sont autorisés.

### **Modifications**

S'il est possible d'identifier à tout moment un modèle de moteur, des modifications peuvent être apportées au moteur.

**Augmentation de la cylindrée:** Avec l'utilisation de pistons plus larges en diamètre une augmentation de la cylindrée de 10% maximum est autorisée.

### **Carburateur**

Le type de carburateur doit correspondre à l'époque du moteur. Le diamètre au passage le plus étroit est libre.

### **Allumage**

Le système d'allumage doit si possible correspondre à l'époque du moteur. La transformation d'un système d'allumage à contact vers un système sans contact d'une époque similaire est autorisée (p.e. CEV vers Motoplat).

### **Nombre**

L'utilisation de plusieurs moteurs par manifestation est possible; pourvu qu'ils ont passés le contrôle technique.

### **Silencieux d'aspiration**

Un silencieux d'aspiration efficace est obligatoire. Il doit être efficace et fixé au carburateur de préférence d'une manière étanche au gaz.

### **Silencieux d'échappement**

Pour réduire le bruit, des dispositifs de silencieux d'échappement efficace des types « Vevey » ou « Long Vevey » sont obligatoires. Le silencieux d'échappement doit être fixé au moteur d'une manière efficace.

### **Contrôles de bruit**

Des contrôles de bruit peuvent être effectués à tout moment pendant la manifestation. Les karts trop bruyants seront signalés aux commissaires sportifs. Le participant peut être exclu de l'épreuve.

### **Carburant et lubrifiant**

Seule l'essence sans plomb disponible à la pompe d'essence dans le commerce publique peut être utilisée. Celle-ci peut être mélangée à un lubrifiant pour 2 temps disponible dans le commerce.

## **TARIF DES LICENCES**

Licence de pilote ASS catégorie « <b>Historic</b> », (y compris ass.-accident P2) à partir de 18 ans :	CHF 200.-
Licence de pilote ASS catégorie « <b>Historic</b> », (y compris ass.-accident P1) 15 - 17 ans :	CHF 170.-
Licence journalier ASS, (y compris assurance-accident):	CHF 40.-
Licence de concurrent privé (INT) (sans assurance):	CHF 85.-
Licence de concurrent collectifs pour des clubs et des associations de Manifestations (INT) :	CHF 300.-
Frais d'inscription pour manifestation à Lyss (CH)	CHF 150.-*)
Frais d'inscription pour manifestation à Levier (FR)	CHF 150.-*)
Frais d'inscription pour manifestation à Wohlen (CH)	CHF 150.-*)
Frais d'inscription pour toutes les 3 manifestations (payement avant la 1ière manifestation)	CHF 420.-*)
Pseudonyme (Droit supplémentaire)	CHF 180.-

\*) L'inscription aux épreuves et les frais d'inscription doivent être transférés au SHK. Seuls ceux qui ont payé les frais d'inscription sont considérés comme inscrits. Veuillez noter la date limite d'inscription respective!

## **Versement / No du compte bancaire**

**CH02 0630 0505 9592 6267 0 Swiss Historic Karting, Storchenweg 20, CH-4802 Strengelbach**